[SANTÉ TNS]

De hauts niveaux de garanties **spécialement conçus pour les travailleurs indépendants Remboursement en 24h**

Cibles et garanties	
Cible	• Tous les Travailleurs Non Salariés quel que soit leur statut (gérant majoritaire ou entrepreneur individuel) y compris les professions libérales relevant du Régime Général de la Sécurité sociale
Garanties	 Des niveaux de garanties élevés : 7 niveaux au choix, Des garanties adaptées pour les soins les plus coûteux : Prise en charge des honoraires médicaux et chirurgicaux en secteur conventionné à 100% Frais Réels (dans la limite de 600 % de la Base de Remboursement) Mise en place d'un forfait montures + verres + lentilles jusqu'à 700 € Couverture des prothèses dentaires (prises en charges par le régime obligatoire) jusqu'à 520% de la Base de Remboursement Forfait implant dentaire jusqu'à 1 150 € Prise en charge des dépenses non remboursées par la Sécurité sociale : soins de prévention (vaccins, ostéodensitométrie, sevrage tabagique notamment), opération de la myopie au laser, parodontologie, médecines naturelles (acupuncture, chiropractie, ostéopathie, étiopathie, naturopathie)
Tarification	• 3 taux de cotisation : - Isolé - Isolé + 1 enfant - Famille : taux très attractif • 5 tranches d'âge : < 31 ans, 32/38 ans, 39/44 ans, 45/50 ans, 51/65 ans • Pas de zonage géographique • Tarif en âge à l'adhésion jusqu'à 65 ans : au delà, + 3 % de taux de vieillissement par an
Particularités	 Contrat viager Contrat responsable qui à ce titre ne prend pas en charge : la participation forfaitaire légale ou franchises médicales à la charge de l'assuré la diminution du remboursement du régime obligatoire les dépassements d'honoraires consécutifs au non respect du parcours de soins coordonné.
Fiscalité	Déductibilité au titre de la loi Madelin.
Conditions	
Limite d'âge à la souscription	• 65 ans
Limites d'âge aux prestations	• Aucune (sauf pour les enfants : 31/12 du 25° anniversaire ou au 31/12 du 26ème anniversaire sous certaines conditions)
Délai d'attente	• Aucun
Formalités médicales	• Aucune

Réductions tarifaires

[A NOTER] Une réduction sur Santé TNS pour votre client en cas de souscription conjointe avec un contrat de prévoyance (APRIL Pro, APRIL Entreprendre ou Médica).

3 possibilités:

-10% à vie pour votre client et +10% de commission pour vous la 1ère année [NOUVEAU]

0U

-20% à vie pour votre client

OL

Tarif standard [NOUVEAU]

OUTILS D'AIDE À LA VENTE



- Tarificateur disponible sur www.intrapril.fr avec possibilité de pré-adhésion
- Notice commerciale (garanties, Conditions Générales et demande d'adhésion)
- Fiches tarifs en lecture directe disponibles en téléchargement sur www.intrapril.fr
- Plaquette client final
- Calculette Madelin pour estimer le montant de cotisations fiscalement déductibles pour votre client (sur le tarificateur Santé TNS)

Tableau des garanties

Prestations en pourcentage de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale dans la limite des frais réellement engagés sous déduction des remboursements du régime obligatoire

HOSPITALISATION	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4			
Honoraires médicaux et chiruraicaux et frais de séiour secteur conventionné	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels
nné	90 % frais réels maxi 150 %	8	90	90 % frais réels maxi 300 %	8	%	90 % frais réels maxi 450
	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels
Chambre particulière secteur conventionné et non conventionné	35 €/jour	50 €/jour	65 €/jour	80 €/jour	95 €/jour	110 €/jour	110 €/jour
Frais accompagnant - 14 ans maxi 30 J par année d'adhésion / bénéficiaire	20 €/jour	30 €/jour	35 €/jour	40 €/jour	50 €/jour	60 €/jour	60 €/jour
Etablissements de convalescence, de soins, de repos ou assimilés	100 % pendant 30 jours	100 % pendant 45 jours	100 % pendant 60 jours	100 % pendant 75 jours	100 % pendant 90 jours	5 jours	100 % pendant 105 jour
SOINS COLIRANTS		3			1		2
	Niveau I	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
Consultations visites généralistes (1)	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %	300%	% 007
Consultations visites spécialistes (1)	100 %	150 %	200 %	300 %	320 %	720 %	200 %
Actes de radiologie / auxiliaires médicaux / analyses (1)	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	225 %	250 %
Pharmacie et vaccins pris en charge par la Sécurité sociale (1)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Appareillage orthopédique / prothèse / appareillage	100 %	150 %	200 %	300 %	320 %	720 %	200 %
Appareillage auditif forfait pour 2 années d'adhésion / bénéficiaire	170 €	270 €	370 €	570 €	9029	870 €	870 €
Frais de transport (1)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Cure thermale prise en charge par la Sécurité sociale (3)	200 €	350 €	500 €	920 €	800€	1 000 €	1 000 €
DENTAIRE	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
Soins dentaires acceptés / Inlavs / Onlavs	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %	300 %	% 007
Prothèses dentaires acceptées (2)	150%	200%	300%	350 %	% 007	450%	520%
Prothèses dentaires non remboursées (avec cotation) (2)	% 08	130 %	230 %	280 %	330 %	380 %	450 %
Orthodontie acceptée par le régime obligatoire (2)	150 %	200 %	300 %	350 %	% 007	720 %	520 %
Orthodontie non remboursée par le régime obligatoire (avec cotation) (2)	20 %	100 %	200 %	250 %	300 %	320 %	% 007
Implants dentaires (3)	250 €	350 €	920 €	780 €	920 €	1 050 €	1150€
Parodontologie et scellement des sillons (3)	50 €	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €	350 €
OPIIQUE	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3				
Montures, verres, lentilles acceptées ou non remboursées par le régime	200 €	300 €	9 007	200 €	€ 009	700 €	700 €
Chirurgie de la myopie par œil (3)	100 €	200€	300 €	9007	500 €	9009	9009
,							
MAIERNIIE	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3				
Chambre particulière secteur conventionné et non conventionné	35 €/jour	50 /jour	65 €/jour	80 €/jour	95 €/jour	110 €/jour	110 €/jour
Amniocentèse non prise en charge par la Sécurité sociale (3)	50 €	100 €	125 €	150 €	175 €	200€	200 €
Procréation non prise en charge par la Sécurité sociale (3)	75 €	150 €	200 €	250 €	300 €	350 €	320 €
Forfait naissance / adoption	150 €	200 €	250 €	300 €	700 €	200 €	200 €
PREVENTION ET AUTRES SOINS	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3				
Vaccins anti-grippe	12€	12 €	12 €	12€	12 €	12€	12 €
Vaccins non remboursés et traitements anti-paludéens	20 €	30€	€ 07	50 €	€ 09	70 €	70€
Ostéodensitométrie non prise en charge	10€	20 €	30 €	70 €	20 €	909€	€ 09
Sevrage tabagique (gomme / patch / traitements non remboursés)	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
(tation)	15€	20 €	30 €	9 07	20 €	∋ 09	€ 09
Pilules contraceptives non remboursées	20€	30 €	907	20 €	€ 09	70 €	70 €
Medecine naturette (acupuncture, chiropractie, osteopathie, etopathie, naturopathie) Pédicure, psychologue	15 €/ consultation	20 €/ consultation	30 €/ consultation	40 €/ consultation	50 €/ consultation	60 €/ consultation	60 €/ consultation
Taiter démance médicales effects éco à l'étranses	,000	% AC1	150 %	% OOC	% OEC	% UUC	% OOC
Toutes depenses medicates effectuees a Letranger	% 001	% C71	0 NC I	% 007	% ೧ Ը 7	300 %	° one

αρΓΙ**L** I santé prévoyance

Immeuble Aprilium 114 boulevard Marius Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03 Tél.: 0974 50 75 75 - Fax: 04 78 53 65 18 - www.april.fr

u capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419
médiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609 (www.orias.fr)
ité de Contrôle Prudentiel - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.
ontrats sont conçus et gérès par APRIL Santhe Prévoyance et assurés par QUATREM Assurances Collectives (Santé TNS, APRIL Pro et APRIL Entrepr ontrats sont conçus et gérès par APRIL Santhe Prévoyance et assurés par QUATREM Assurances Collectives (Santé TNS, APRIL Pro et APRIL Entrepr prise rêgie par le code des assurances SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 380 426 249 € dont le siège social est situé
r ue La Fayette - BP 46 009 - 75 423 Paris Cedex 09 - RCS PARIS 412 367 724; par Mutuaide (APRIL Assistance Santé), Solucia (Protection Juridique)
intrat Santé Modulaire est concu et géré par APRIL Entreprise Prévoyance et assuré par Swiss Life Prévoyance et Santé.



(1) Conformément à la loi du 13/08/2004 : Les visites, consultations et actes techniq

(2) Cumul de ces 4 postes platonné à 2 700 © par année d'adhésion et par bénéticiaire (3) Forfatt par année d'adhésion et par bénéticiaire (4) 4 constitutions maximum par année d'adhésion et par bénéticiaire

Réf. 16021 - 01/2011 - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'APRIL Santé Prévoyance présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'APRIL Santé Prévoyance. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.

Les visites, consultations et actes techniques d'imagerie fradiologiel fretisés par des médicaires de soins pourront donner tieu à des hausses du ticket modérateur evou des despassements of houvrar embourse, La partiquidon frontainer et les franchises médicales appliquées par la Sécurité sociale ne sont pas prises en charge. Les actes de préhention définise par l'arrêté du 8'06/2006 sont au moins rembourses au totérait modérateur modérateur.